

CONSEIL MUNICIPAL
Séance N°67 du 24 Avril 2020

Absents : Fabien ANDRIEU, Sonia MARTIN

Secrétaire de séance : Jean-Claude GOUNY

Ordre du jour

La rénovation du Parquet de l'Eglise

La mise en place d'un fossé drainant en contrebas de la VC1

Un emprunt pour le lotissement de la Boriette

L'attribution d'un fonds de concours au SDEE pour le lotissement de la Boriette

Rénovation du Parquet Eglise situé autour de l'autel

Etant donné la vétusté du parquet qui se trouve autour de l'autel, sa rénovation est urgente.

L'entreprise de menuiserie de Nicolas OSTY s'est rendue sur place.

Il préconise la rénovation de 27 m² de parquet tout autour de l'autel. Celui-ci étant trop lourd pour être déplacé.

Le Conseil Municipal a proposé de demander un devis à un autre artisan du village et reporte le vote de cette délibération

Pas de vote

Mise en place d'un fossé drainant

En cas de fortes précipitations, on peut constater que l'écoulement des eaux pluviales crée des dégâts en contrebas de la VC1 et peut à terme endommager la voirie. Afin de réduire au maximum ces dégradations, il convient de créer un fossé drainant au bord de la parcelle de M. BOUDET Louis.

M. Pierre BOUDET se retire et ne participe pas au vote.

Pour ces travaux, 3 entreprises ont établi un devis :

Nature des travaux	SARL Transport la Jordane (Migne et Fils)	SAS Chaudesaygues	SOMATRA
Déplacement matériel	200.00 € HT	200 € HT	150 € HT
Arrachage des arbres	320.00 € HT	400 € HT	120 € HT
Terrassement du fossé sur 30 m	1920.00 € HT	}	}
2 journées de brise roche	1440.00 HT	}4000 € HT	}3800 € HT
Apport de pierre pour drain 40 T	400.00 HT	}	}
Transport et mise en place bloc enrochement 20T	1000.00 HT	1000 € HT	700 € HT
Construction d'un avaloir en béton de 3m ³	600.00 HT	1000 € HT	750 € HT
TOTAL HT	5880.00 HT	6 600.00 € HT	6480.00 € HT
TOTAL TTC	7056.00 TTC	7920.00 € TTC	7 776.00 € TTC

Après délibération, Monsieur le Maire PROPOSE au conseil municipal :

- De retenir la proposition de la SARL Transport la Jordane (MIGNE et Fils) pour un montant de **7056.00 € TTC**

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier
- D'inscrire les crédits au BP 2020

Vote : Pour à la majorité (10 voix)

Projet de Délibération Prêt Relais du lotissement de la Boriette

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'aménagement du lotissement de la Boriette nécessite une trésorerie importante pour régler en particulier les factures du marché à procédure adaptée signé avec l'entreprise SOMATRA. Après consultation des banques (crédit agricole, caisse d'épargne, banque postale) et vu la conjoncture des emprunts, Monsieur le Maire propose de contracter un prêt de 150 000 € pour financer la 1ere tranche du marché. Monsieur le Maire privilégie le prêt à court terme (2 ou 3 ans) à la ligne de trésorerie car celui-ci sécurise la trésorerie sur une durée supérieure à un an avec un taux d'intérêt fixe inférieur au taux d'intérêt variable d'une ligne de trésorerie. Trois banques ont été consultées ; deux ont fait une offre de crédit relais permettant de rembourser à toute date le capital emprunté en fonction des recettes obtenues par la vente des terrains sans pénalité .Le montant des intérêts est recalculé selon le capital restant dû.

	Caisse d'Epargne	Caisse d'Epargne	Banque postale	Crédit agricole
Montant emprunté	150 000 €	150 000 €	Pas d'offre	150 000 €
Durée	2 ans	3 ans		2 ans
Taux fixe	0.79 %	0.97 %		1.24. %
Frais de dossier	225 €	225 €		300 €
Débloqué des fonds	totalité dans les 4 mois	totalité dans les 4 mois		10 % dans les 4 mois le tout dans les 8 mois
Echéance des intérêts	annuelle	annuelle		mensuelle
Montant total des intérêts	2370 €	2910 €		3720 €
Conditions de remboursement anticipé	remboursements pourront intervenir à toute date	remboursements pourront intervenir à toute date		remboursements pourront intervenir à toute date

Après débat, le Conseil Municipal DECIDE de retenir :

- la proposition de la Caisse d'Epargne d'une durée de 3 ans au taux fixe de **0.97% par an** avec une mensualité **annuelle d'un montant maximum de 1455 €**, et des frais de réservation de 225 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Vote : Pour à l'unanimité (11 voix)

ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS SDEE LOT LA BORIETTE

Travaux d'électrification : versement fonds de concours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26,

Vu les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours,

Vu les statuts du syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère,

M. le Maire expose :

Suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, des devis estimatifs ont été établis pour ces projets dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer ces opérations et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement des fonds de concours selon les plans de financement suivants :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS lotissement communal la Boriette 1ère tranche	15 443.43 €	Participation du SDEE	13 513.00 €
		Fonds de concours de la commune (15% du montant HT des travaux)	1 930.43 €
Total	15 443.43 €	Total	15 443.43 €

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement réseau BT lotissement communal la Boriette tr1	6 284.86 €	Participation du SDEE	5 047.48 €
		Fonds de concours de la commune (montant des travaux HT - 2x2000€)	1 237.38 €
Total	6 284.86 €	Total	6 284.86 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE la proposition de M. le maire ;

S'ENGAGE à verser les fonds de concours en une seule fois, après achèvement des travaux ;

DECIDE d'amortir, sur un seul exercice, la subvention d'équipement dont les crédits seront inscrits à l'article 2041582.

Vote : Pour à l'unanimité (11 voix)